

## 1. IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT ET FOURNISSEUR

NOM DU PRODUIT ACIDE TORNADE  
UTILISATION: Détergent

Dilution : 0.1 % - 1.75 %

Fabricant **LIBERCHEM**   
LIBERCHEM Inc.  
572 Avenue Orly, Dorval  
Québec, Canada  
H9P 1E9  
Tel : 514 631-7177

TÉLÉPHONE D'URGENCE Centre antipoison (Québec) : 1 (800) 663-5060  
CANUTEC : (613) 996-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

## • Classification du risque de la substance –

## Mention de Danger

## Mention de danger

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

## • Élément d'étiquetage



Acide nitrique

## • Conseils de Prudence

Si un avis médical est nécessaire ; ailler le contenant ou l'étiquette disponible.

Garder hors de portée des enfants

Lire l'étiquette avant l'utilisation

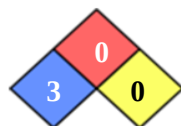
Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation.

Contact avec la peau (cheveu) : Retirer immédiatement les vêtements souillés, rincer à grande eau sous la douche

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Retirer les lentilles de contact si présents et facile à enlever, continuer le rinçage

Éliminer le contenu des contenants conformément aux réglementations nationales, internationales, régionales et locales.

Système de Classification selon le NFPA - échelle (0-4)



Santé =3

Inflammabilité = 0

Instabilité : 0

HMIS - échelle (0-4)

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>SANTE</b>           | 3 |
| <b>INFLAMMABILITE</b>  | 0 |
| <b>DANGER PHYSIQUE</b> | 0 |

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## INGRÉDIENTS DANGEREUX

Dénomination chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additions non dangereuses

|           |                    |           |
|-----------|--------------------|-----------|
| 7697-37-2 | Acide nitrique     | 10 – 30 % |
| 7664-38-2 | Acide phosphorique | 10 – 30 % |

## 4. PREMIERS SOINS

INHALATION : Amener la victime à l'air frais, Si la victime est inconsciente, placer la sur le côté avant de la transporté. Obtenir des soins médicaux  
PEAU Laver immédiatement et abondamment à l'eau ou sous la douche ; utiliser un savon doux, laver les vêtements avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux  
YEUX Rincer immédiatement à grande eau en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer de rincer. Consulter un médecin immédiatement  
INGESTION : NE PAS FAIRE VOMIR, Ne pas faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est consciente lui rincer la bouche. et lui faire prendre beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

- Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) : (Consulter la section 11) -Pas d'autres informations importantes disponibles
- Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a lieu : Pas d'autres informations importantes disponibles

## 5. MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

- MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser les moyens appropriés pour éteindre le feu : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre, mousse chimique.
- AGENTS D'EXTINCTIONS INAPPROPRIÉS : Éviter le contact direct avec de l'eau, peut causer une violente réaction exothermique.
- DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT DANGEREUX OU MÉLANGE : Pas d'autres informations importantes disponibles
- PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : les produits de décomposition peuvent comprendre de l'oxyde de carbone, oxyde de phosphore, oxyde de soufre, oxydes d'azote (NOx)
- ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS : Utiliser un équipement de protection personnelle.

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE : Porter des équipements de protection, éloigner les personnes non protégées (Se référer à la section 8 pour la protection individuelle). Et section 13 pour les données sur l'élimination du produit.
- METHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE : Utilisant des matériaux absorbant non combustible tel que le sable, la vermiculite, absorbants universel, sciure de bois, Utiliser une ventilation adéquate. (Se référer à la section 13 pour l'élimination du produit).

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÛRETÉ EN MATIÈRE DE MANUTENTION : Le lieu de travail doit être bien ventilé afin de prévenir la formation de vapeurs
- CONDITIONS DE SÉCURITÉ RELATIVES AU STOCKAGE ET MATERIEL INCOMPATIBLES : Éviter la chaleur, produits chlorés ou produit dégageant du chlore., agents de blanchiment.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- PARAMÈTRES DE CONTRÔLE,

| COMPOSANTES AVEC LES VALEURS LIMITES RELATIVES À L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 7697-37-2                                                                     | Acide nitrique (10 – 30%)    |
| TWA                                                                           | 2 ppm                        |
| ST                                                                            | 4 ppm 10 mg / m <sup>3</sup> |
| 7664-38-2                                                                     | Acide phosphorique           |
| TWA                                                                           | 1 mg / m <sup>3</sup>        |
| ST                                                                            | 3 mg / m <sup>3</sup>        |

- MESURES D'INGENIERIE APPROPRIÉES : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser des procédures en vase clos, la ventilation aspirante locale, ou tout autre moyen technique de contrôle afin de conserver les niveaux des substances en suspension en-deçà des limites d'exposition. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
- MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

GANTS : Gants imperméables



YEUX : Lunettes protectrices



RESPIRATOIRE : Masque à cartouche au besoin



AUTRES : Vêtement de protection



## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|                                        |                      |
|----------------------------------------|----------------------|
| APPARENCE :                            | Liquide orange foncé |
| ODEUR                                  | légère               |
| ODEUR OLFACTIF                         | Non disponible       |
| pH                                     | < 1.0                |
| POINT DE FUSION                        | Non disponible       |
| POINT D'EBULLITION                     | 100 °C.              |
| POINT D'ECLAIR                         | sans objet           |
| TAUX D'EVAPORATION                     | Non disponible       |
| INFLAMMABILITÉ (Solide, gaz)           | Non applicable       |
| LIMITES INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ   | Non disponible       |
| LIMITES SUPÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ   | Non disponible       |
| TENSION DE VAPEUR (20 °C)              | Non disponible       |
| DENSITÉ (20 °C)                        | 1.236                |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU                  | Non disponible       |
| DENSITÉ DE VAPEUR                      | Non disponible       |
| COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octanol/eau) | Non disponible       |
| TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION           | Non disponible       |
| VISCOSITÉ                              | Non disponible       |

Code produit : 105607

## 10. STABILITÉ. ET REACTIVITÉ

- Produit TEL Que VENDU
- STABILITÉ CHIMIQUE Stable dans des conditions normales
- RISQUE DE REACTIONS DANGEREUSES Ne pas mélanger avec des produits chlorés, dégage le gaz de chlore.
- CONDITIONS À ÉVITER Pas d'autres informations importantes disponibles
- MATIÈRES INCOMPATIBLES Bases, métaux, matières organiques.
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

- INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXIQUES,

Toxicité Aigüe :

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| 7697-37-2   | Acide nitrique (10 – 30%)    |
| Oral (LD50) | > 2,000 mg/kg (rat)          |
| 7664-38-9   | Acide phosphorique (5 – 10%) |
| Oral (LD50) | > 2,000 mg/kg (rat)          |

## EFFETS SUR LA SANTÉ

|                       |                                                                                                                                  |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Yeux                  | Provoque des lésions oculaires graves.                                                                                           |
| Peau                  | Provoque des brûlures graves de la peau.                                                                                         |
| Ingestion             | Provoque des brûlures de l'appareil digestif.                                                                                    |
| Inhalation            | Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.                                                                |
| EXPOSITION CHRONIQUES | Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation                                  |
| CANCEROGÉNÉCITÉ       | Aucun composant de ce produit présent n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC. |
| MUTAGENICITÉ          | Donnée non disponible                                                                                                            |
| TERATOGENÉCITÉ        | Donnée non disponible                                                                                                            |

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICOLOGIE Nocif pour les organismes aquatiques.

PERSISTANCE ET DÉGRADATION Donnée inconnue

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION/MOBILITÉ DANS LE SOL Donnée inconnue

AUTRES EFFETS NOCIFS Donnée inconnue

Toxicité pour les poissons : Acide nitrique 96 h CL50: 72 mg/l  
Acide phosphorique 96 h CL50: 75.1 mg/l

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

DÉCHETS DES RÉSIDUS / PRODUITS NON UTILISÉS Éliminer conformément à toute la réglementation locale, provinciale et fédérale.

## 14. INFORMATION RELATIVES AUX TRANSPORT

Numéro UN  
TMD, DOT, IMDG, IATA  
Désignation officielle pour le transport

UN3264

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S (Acide nitrique, Acide phosphorique)

Classe de danger relative au transport



Classe : 8 substances corrosifs

Étiquette : 8

Groupe d'emballage

II

Dangers pour l'environnement

Non

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produit Tel que vendu  
Classification selon le SIMDUT E Matière corrosive

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants

- **Liste canadienne intérieure des substances (LIS)** : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.
- **Inventaire des États-Unis TSCA** : Dans l'inventaire TSCA

Date d'émission 27/03/2025  
Version 4.0  
Préparé par Service des affaires réglementaires.

Nous avons caractérisé les risques généraux du produit en fonction de *l'USAGE QUE NOUS RECOMMANDONS POUR CE PRODUIT*.

Tout usage non conforme à nos recommandations peut influencer sur la caractérisation des risques.

Cette fiche signalétique contient de l'information sur la santé et la sécurité. Le produit doit être utilisé dans des applications conformes à notre documentation sur le produit. Toute personne manipulant ce produit doit être informé des précautions à prendre quant au produit et doit avoir accès à cette information. Pour tout autre usage, les expositions doivent faire l'objet d'une évaluation afin de permettre l'instauration de pratiques de manutention et de programme de formation susceptible de garantir la sécurité en milieu de travail. Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à votre représentant technique.

AVIS DE NON RÉPONSABILITÉ : L'information ci-dessus est basée sur des données jugées exactes. Aucune garantie, expresse ou implicite n'est basée par rapport à ces données ou cette information. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit convient aux conditions d'utilisation prévues.